



Procès-verbal

PROCÈS-VERBAL / RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLE JEAN-BAPTISTE-MEILLEUR

Date: Mercredi 21 mars 2018

Heure: 18h45

Lieu: École Jean-Baptiste-Meilleur, 2237, rue Fullum / Montréal (Québec) H2K 3P1
Salon du personnel

PRÉSENCES

Présents-es :

M.M.

Guy Coisman, directeur

M^{mes}

Julie Lachance, secrétaire d'école
Hélène Giguère, enseignante
Patricia Van Melle, enseignante
Paule Choquette, enseignante
Imane Allam, parent d'élève
Marilyn Bourgeois, parent d'élève
Léonie Houle-Parent, parent d'élève

Absents-es :

Billy Boudreault, parent d'élève
Moustapha Faye, parent d'élève (substitut)
Pierre Boulanger, représentant de la communauté
Catherine Dupuis, psychoéducatrice
Stéphanie Desaulniers, parent d'élève
Julie Delisle, parent d'élève
Adeline Rognon, parent d'élève

Prise de notes : Julie Lachance, secrétaire d'école

Animation : Guy Coisman, directeur

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Allam propose.
M^{me} Houle-Parent seconde.

Adopté à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 25 JANVIER 2018

M^{me} Allam propose.
M^{me} Bourgeois seconde.

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 25 JANVIER 2018

M. Coisman propose d'aller montrer les instruments remis à neuf aux parents présents. Le profit total suite à la vente des bouteilles d'huile d'olive est de 2150\$.

M^{me} Van Melle propose d'inviter M^{me} Manon Massé à notre spectacle de fin d'année. La facture pour la réparation des xylophones était de 8045.37 \$.

Selon M^{me} Giguère, la sonorité est meilleure maintenant. Les élèves sont très contents. La direction demande qu'on puisse transférer une somme du fonds 4 au fonds 9, afin de payer la facture pour la remise à neuf des instruments de musique.

Concernant le transfert des instruments de musique d'une autre école vers la nôtre, la Commission scolaire est à valider la légalité de la chose.

4. REPRÉSENTANT DE L'ÉCOLE JBM AU RÉSEAU SUD

M. Coisman n'a pas réussi à voir M. Boudreault pour savoir s'il s'est présenté à la rencontre du Réseau Sud.

5. MOT DE LA DIRECTION

- **Grille-matière**

M. Coisman explique la grille-matière.

M^{me} Giguère nous précise qu'une période de 27 minutes n'est pas vraiment une demi-période, mais qu'en fait le groupe a plutôt une période de 54 minutes, pendant une demi-année.

M^{me} Allam propose.
M^{me} Bourgeois seconde.

- **Horaires de l'école**

M^{me} Lachance propose d'ouvrir le Service de garde plus tôt, suite à la demande de quelques parents. M. Coisman va vérifier si c'est possible.

M. Coisman nous précise qu'avec les autobus scolaires, il n'est pas vraiment possible de changer l'horaire de l'école.

M^{me} Allam propose.

M^{me} Bourgeois seconde.

- **Informations sur le budget**

Avec seulement 4 demandes d'inscriptions pour la prématernelle, la Commission scolaire a décidé de ne pas ouvrir de groupe pour l'an prochain. Nous continuons tout de même à prendre les inscriptions. Si nous arrivons à avoir 7 inscriptions, il est possible qu'un groupe ouvre.

Nous avons 36 inscriptions pour la maternelle 5 ans.

Pour l'instant, nous avons donc :

2 groupes en maternelle 5 ans

1 groupe en 1^{re} année

1 groupe en 1^{ère}-2^e année

1 groupe en 2^e année

1 groupe en 3^e année

1 groupe en 4^e année

1 groupe en 4^e-5^e année

1 groupe en 6^e année

- **Transfert de fonds**

La direction demande de transférer des sommes du fonds 4 ou fonds 9 pour la réparation d'instruments de musique.

Adopté à l'unanimité

- **Dons**

Le frère de M^{me} Giguère nous a donné récemment des crêpes. Une lettre de remerciement lui sera envoyée.

6. SERVICE DE GARDE

Pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs demeurent inchangés.

M^{me} Allam suggère de payer les factures impayées pour les parents en difficulté. Ce pourrait être pour le service de garde ou pour les effets scolaires.

Nous pourrions utiliser le 400\$ prévu au budget de fonctionnement du Conseil d'établissement ou encore les sommes disponibles au fonds 4.

Nous devons réfléchir à comment choisir les parents « en difficulté ».

Nous discutons d'un tirage au sort, ou bien venir en aide aux parents d'élèves scolarisés en classe d'accueil.

Il est délicat de choisir les parents, car certains ne payent pas les effets scolaires par oubli.

Tandis que d'autres parents avec des situations précaires font des pieds et des mains afin de tout payer à temps. Certains sont trop orgueilleux pour demander de l'aide, alors que d'autres ne payent pas, mais auraient les moyens de le faire.

Nous devons donc réfléchir à la façon dont nous voudrions procéder.

7. DIVERS

Prochaine réunion du Conseil d'établissement : jeudi 3 mai 2018, 18h45

8. PAROLE AU PUBLIC

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Coisman propose la levée de la rencontre à 19h55
Adopté à l'unanimité.

La présidente,

Le directeur,

Léonie Houle-Parent

Guy Coisman